Les objectifs

La Classe sportive Surf offre aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'une pratique du surf, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport.

La pratique du surf doit ainsi contribuer à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

La scolarité

Les élèves sont affectés dans des classes dont l'emploi du temps est aménagé afin d'être disponibles une après-midi, dans la semaine, pour le surf.

La priorité est accordée aux résultats scolaires. La mise en danger de la réussite scolaire peut en effet entrainer, en cours d'année, une suspension temporaire des séances sportives et des entraînements. Compte tenu du volume horaire consacré à la pratique sportive, les élèves de la classe sportive Surf ne peuvent pas suivre d'autres enseignements facultatifs. Le coordonnateur de la Classe Sportive assure le suivi de la scolarité

Les modalités d'admission

La capacité d'accueil est de 24 élèves. Les demandes sont prises en compte dans la limite des places disponibles et en fonction du dossier scolaire de l'élève.

Inscriptions

Demander ou retirer un dossier d'inscription au Secrétariat ou sur notre site Internet. Dès réception de votre dossier complet, vous serez invité à un entretien avec un membre de l'équipe de direction, pour l'inscription définitive. Le dépôt de ce dossier ne garantit pas une place dans la structure. Un certificat médical de non contreindication à la pratique du surf est recommandé.

Lycée Saint Joseph - Bossuet 4 rue de la Bienfaisance BP 40434 22304 LANNION cedex

contact@saintjosephlannion.fr www.saintjosephlannion.fr Tél. 02 96 46 26 00







LYCÉE ST JO - BOSSUET • RENTRÉE 2015



Le fonctionnement

La Classe Sportive Surf du lycée Saint Joseph - Bossuet à Lannion fonctionne en partenariat avec l'École de Surf de Bretagne à Perros-Guirec. Elle est régie par convention signée par les différents partenaires du projet. Les moniteurs sportifs sont diplômés d'Etat, titulaires du BNSSA et suivent une formation spéciale sur les procédures d'organisation des secours.



La formation se deroute sur la quasi-totalité de l'année scolaire, soit environ 30 semaines, à raison d'une séance hebdomadaire (après -midi). Compte tenu de la météo et des intempéries, sont programmées au minimum 20 séances de surf sur l'année. Lors des périodes non propices pour surfer, les séances sont alors consacrées à des formations plus théoriques.

Les séances se déroulent de 14h00 à 16h00 sur les spots de Perros-Guirec (les créneaux horaires de 13h30 à 14h00 et de 16h00 à 16h30 sont utilisés pour le déplacement vers les installations et le retour dans l'établissement). Les trajets aller et retour vers le site sont organisés par le lycée.

Les séances d'entraînement sont notées à l'emploi du temps, la présence est donc obligatoire même lorsque l'élève est inapte.

Les études et le sport

Tout en respectant les impératifs des programmes officiels, notamment les heures obligatoires d'EPS, un aménagement du temps scolaire permet à chaque athlète de s'entraîner deux heures par semaine sur le temps scolaire.

Le Professeur coordonnateur de la Classe Sportive assure le suivi scolaire en lien avec les Professeurs principaux et le Directeur adjoint. Un bilan du comportement et des acquis sont également réalisés par le coordonnateur en liaison avec les éducateurs sportifs. Une appréciation est portée par le coordinateur sur le bulletin scolaire.





Le règlement intérieur

Les candidats à la Classe sportive Surf doivent réunir trois conditions au moment de leur demande d'admission :

- Etre licencié(e) ou futur licencié
 (e) à la Fédération Française de Surf,
- Être très motivé(e) pour suivre une formation scolaire et sportive complète et exigeante,
- Aimer le sport en général et être prêt(e) à partager cette passion en collectivité.

L'admission de l'élève dans la Classe sportive Surf n'entraîne pas son maintien définitif dans la section durant toute sa scolarité. En effet, les évaluations scolaires (travail et comportement) ainsi que le bilan du niveau sportif acquis, pourront suspendre à titre provisoire voire définitif sa partici-

pation. La famille sera régulièrement informée par le coordonnateur des bilans et des éventuelles conséquences.



Les équipements

Les équipements sont prêtés aux athlètes par l'Ecole de Surf. Il est recommandé de prévoir l'acquisition d'accessoires plus personnels comme les chaussons, par exemple. Cet investissement reste toutefois inférieur à 40 euros.

TARIFS

Une participation mensuelle de 25,00 € sur 10 mois est demandée aux familles. Cette somme couvre partiellement les déplacements, les cours de surf, assurances et prêt de matériel.

